

22. Bourse à projets de la Cité éducative de Calais

Territoire : Région : Hauts-de-France / Département : Pas-de-Calais (62)

Cité Éducative : Calais

Champs thématiques : Démarche participative; Citoyenneté; Micro-projets

Groupe cible : Elèves parents d'élèves des écoles maternelle, primaire collège et lycée

Plus-value et spécificités de la démarche

Depuis sa labellisation en 2020, la [Cité éducative de Calais](#) dirige son action afin d'assurer l'efficacité de l'école. Elle dédie ainsi une enveloppe de financement pour permettre aux habitants de s'approprier l'écosystème de la Cité éducative.

Cette bourse est utilisée pour des « micro-projets » à l'initiative des élèves, des enseignants ou des parents d'élèves. Chaque projet passe devant un jury et peut être financé jusqu'à 1 500 €. Cette bourse à projets favorise les initiatives collectives afin de développer une citoyenneté active. Elle se structure autour de deux axes :

- Rendre les élèves, parents et professeurs acteurs de la démarche participative ;
- Renforcer les liens entre les structures des quartiers.



Photo aérienne du quartier «Beau-marais», Calais



Contexte Environnement

Destinée aux jeunes de 0 à 25 ans, la Cité éducative concerne à Calais les habitants des quartiers prioritaires Beau-Marais et Fort Nieulay-Cailloux-St Pierre. Une volonté affichée par la Cité éducative est de développer de nouvelles pratiques et approches collaboratives avec l'ensemble des partenaires.

Pour cela, elle s'appuie sur un réseau de partenaires œuvrant sur le temps scolaire et périscolaire. Cette forte implication des structures existantes de la ville dans le dispositif permet une continuité dans les actions et un travail de concert. Ce maillage partenarial est un axe essentiel pour la cité.

Problématique

Les enfants et les jeunes sont les principaux bénéficiaires de cette démarche. Ils sont donc invités à y prendre part et leur implication est recherchée pour faire de la Cité éducative une ambition partagée.

Toutefois, les actions de la Cité éducative sont difficilement identifiables par ses bénéficiaires et son mécanisme demeure flou. Ainsi, pour créer du lien avec les habitants, la communauté de la Cité éducative les invite à proposer des projets pour répondre à leurs problématiques du quotidien.

L'action vient directement lever un des principaux freins aux initiatives qu'est le financement. En effet, les micro-projets sont difficiles à financer et leurs porteurs se heurtent souvent à la complexité de la démarche.

L'action

« La bourse à projets » se déroule sur une année scolaire.

En proposant un cadre et un accompagnement, la Bourse à projets de la Cité éducative vise à soutenir des micro-projets portés par des groupes d'élèves ou de parents d'élèves au bénéfice des jeunes de la Cité éducative de Calais.

Elle permet de développer une citoyenneté active dans les établissements scolaires à travers une implication des jeunes dans le montage de leur dossier et une gestion participative.

Elle est inspirée de la logique des Fonds de Participation des Habitants (devenus Projets d'Initiative Citoyenne en Hauts-de-France) : un financement simplifié de micro-projets afin de déployer une action collective sur un quartier.

En répondant à la question du financement, la bourse à projets permet aux élèves et à leurs parents de proposer des initiatives en lien direct avec leur quotidien et la Cité éducative. Ainsi, elle les inclut dans son écosystème.

Dans son déroulé :

Un dossier est constitué par les élèves, les parents d'élèves et les professeurs avec l'aide des coordinateurs REP+ et des anciens porteurs de projet.

Pour faciliter la démarche et donner un cadre aux porteurs de projet, le dossier est présenté sous forme de fiche projet. Elle définit avec précision l'objectif et toute l'organisation du projet.

Ainsi le dossier doit remplir certains critères :

- Être construit en vie de classe pour le temps scolaire et/ou dans les structures associatives en dehors du temps scolaire ;
- Se dérouler sur le territoire de la Cité éducative ou être au bénéfice des élèves ou parents d'élèves des établissements scolaires de la Cité éducative ;
- Faire intervenir des partenaires extérieurs (associations, centre social, ...)
- Faire le lien entre les objectifs de la Cité éducative et le programme de l'Education nationale ;
- Proposer 3 devis détaillés.

Une fois conforme, le dossier est impérativement transmis aux coordinateurs REP puis examiné en comité décisionnel de la Bourse à projets de la Cité Educative.

Celui-ci est l'instance d'attribution des subventions. Il est composé de l'adjoint à la politique de la ville de Calais ou son représentant issu du service politique de la ville, du représentant du Sous-Préfet d'arrondissement (bureau de la cohésion sociale), du Délégué du préfet (ANCT), d'un chef d'établissement de collège, d'une inspectrice de l'Education nationale et de trois représentants d'élèves et/ou de parents d'élèves

Lors de ce comité, les élèves et/ou parents présentent les éléments du dossier au jury. S'en suit une session de questions/interventions des membres du jury puis une délibération. Le vote se fait à huis clos, à main levée et doit être argumenté. Le micro-

projet sera accepté s'il y a unanimité, majorité ou égalité de voix.

Si un micro-projet ne correspond pas aux critères de la Bourse à projets de la Cité Educative : il est considéré comme irrecevable et ne sera pas soumis au vote. Le micro-projet pourra éventuellement être retravaillé en vue d'un financement, de même pour un micro-projet rejeté par le Comité décisionnel lors de la réunion de présentation.

Objectifs généraux

Au-delà de l'objectif principal (initier de nouveaux projets en lien avec le monde éducatif), l'action se structure autour de 2 autres objectifs :

- **Être acteur de la démarche en participant aux décisions sur ces projets**

Les actions des Cités éducatives peuvent être difficilement perceptibles par leurs bénéficiaires. L'implication du public dans la démarche de la Cité permet de s'en approprier les pratiques et rend concrète son action. Ainsi, les élèves et les parents deviennent des acteurs à part entière du dispositif en présentant leurs projets et font connaissance avec l'environnement de la Cité éducative et ses acteurs.

- **Créer des liens avec les acteurs et les structures du quartier**

- Faire réseau : les actions s'appuient sur les coordinateurs REP+, les anciens porteurs de micro-projets, et sur des acteurs socio-économique (associations, centres sociaux, structures et acteurs culturels ...)
- Échanger des informations sur leurs établissements scolaires : à l'occasion de la commission d'attribution, des connexions s'établissent entre les porteurs de projet et les membres du comité décisionnel. Ce temps a pour objectif d'identifier des besoins.

Objectifs opérationnels

Sur l'année 2020/2021, la bourse à projets a permis la réalisation de 24 actions dont :

- "Cirque et percussions" dont l'objectif est de réduire les inégalités en termes d'accès à l'art et à la culture et donner une éducation culturelle et artistique aux élèves. L'action fait intervenir le [CLAEPP](#) pour réaliser un spectacle de cirque, utilisant les percussions et s'inscrit dans le cycle 2 en travaillant sur les émotions. Le spectacle est à destination des parents qui aideront à la confection des décors et des costumes.
- "Découverte du patrimoine calaisien" : les élèves arpentent la ville pour faire de la géographie prospective et photographier les monuments de la ville dans l'objectif de réaliser une exposition. Ils réalisent des fresques de ces monuments avec un graffeur (Alexis Defurnes) dans l'enceinte du lycée. Le résultat sera présenté à leurs familles lors d'un vernissage. L'action a pour objectif de :
 - Développer la mobilité,
 - Offrir à tous un droit à la ville, aux transports en commun et aux ressources culturelles,
 - Favoriser la maîtrise de la langue (écrite et orale),
 - Développer la créativité.
- "Des histoires pour tous !" permet la lecture d'histoires par les parents dans les classes de l'école maternelle Lesieur, des emprunts de livres pour la maison et la découverte de la médiathèque. Le but est, en amenant l'objet «livre» dans les familles, de :
 - Développer le plaisir de lire ;
 - Amener les familles à fréquenter la médiathèque et les dispositifs existants sur leur quartier ;
 - Renforcer le lien enfants/parents/école, le partenariat école/médiathèque.

Ressources

Les coordinateurs REP+ sont la cheville ouvrière de l'action dont le rôle est de :

- Fluidifier l'action en jouant le rôle de passerelle entre porteurs de projet et comité décisionnel ;
- Définir les modalités de communication des fiches projet et des fiches bilan ;

- Venir en aide aux jeunes et aux parents dans l'élaboration de leurs dossiers.

Un réseau de 15 structures impliquées dans l'écosystème Cité éducative facilement mobilisable ;

La bourse à projets dispose d'un budget de 30 000 euros dont 15 000 euros proviennent de l'Education nationale (programme 230) et 15 000 euros de l'Etat (programme 147). Chaque action peut être financée à hauteur de 1 500 euros.

Freins et évolutions

Lors de la première année, les enseignants portaient et défendaient les projets devant le comité. Cette année, la totalité des projets est portée et défendue par les élèves.

La démarche de financement de projet est une démarche englobante qui permet aux élèves de financer une action pour améliorer leur quotidien mais aussi les responsabilise et les inclut dans une démarche de gestion participative. Il ne faut pas donc voir cette action uniquement comme un moyen de financement supplémentaire et être sensible à la démarche d'implication des jeunes.

Les élèves et les enseignants découvrent la Cité éducative et ses applications. Les projets qu'ils portent peuvent ne pas relever de son champ d'application. La Bourse à projets ne finance pas les projets relevant du droit commun et les projets déjà financés. Ainsi, certains dossiers sont refusés en Bourse à projets et réorientés sur d'autres programmes.

Effets produits

Après une année de bourse à projets des effets sont à relever :

- L'action permet de toucher concrètement un public cible grâce à cette démarche de mise en projet participative.
- Les jeunes prenant part aux projets développent des compétences transversales : autonomie, travail de groupe, expression orale ...
- Les personnels de l'Education Nationale et les élèves prennent pleinement conscience de l'existence de la Cité éducative et palpent la réalité en actions concrètes.
- Le nombre de dossiers déposés en augmentation montre l'utilité et l'investissement des jeunes dans l'amélioration de leur quotidien.



Cité éducative de Calais

Contact : Delphine DEGREMONT, Coordinatrice Cité éducative

Mail : delphine-degremont@orange.fr

Date de labellisation : 2019

Composition : 2 quartiers : Beaux Marais et Fort Nieulay et 3 collèges : Lucien Vadez, Martin Luther King, Vauban

Habitants : 14 032 habitants

Principaux axes :

1. Citoyenneté et Esprit critique
2. Décrochage et formation obligatoire
3. Insertion professionnelle
4. Numérique
5. Sport